

Fiche de poste PSYCHOMOTRICIEN

1/Définition du poste

1.1 Dénomination

Psychomotricien

1.2 Position du poste dans l'organisation

- Position hiérarchique

Sous la responsabilité du directeur d'établissement (voir organigramme hiérarchique)

- Position fonctionnelle

Le psychomotricien travaille en collaboration étroite avec le Médecin coordonnateur, l'infirmière responsable et la direction.

Le psychomotricien communique et collabore avec l'ensemble du personnel de la résidence et du service PASA.

- Champs d'action

Les résidents de l'EHPAD et du service PASA. La priorité d'intervention relevant de l'organisation du travail et de l'état de santé et de dépendance des résidents.

L'autonomie du poste est définie par l'organisation du travail et les protocoles écrits.

- Communication organisationnelle du poste est assurée par les outils suivants

Les transmissions orales et téléphoniques

Les transmissions informatiques

Les cahiers de transmission

Les tableaux d'affichages

Les réunions du personnel

- Rémunération

Cf. Convention collective 1951

2/ Missions du poste

- Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur.
- Définir les objectifs de rééducation de fonctions psychomotrices.
- Choix des techniques et adaptation de la fréquence des séances aux objectifs en prenant compte de la globalité du projet thérapeutique, de la fragilité et des potentialités de la personne.

3/ Organisation des tâches

En fonction de l'organisation générale et des besoins des résidents, le psychomotricien élabore un diagnostic et réalise en individuel ou en groupe des activités d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de thérapie psychocorporelle.

4/ Profil du poste et de son titulaire

4.1 Formations de base

Diplôme d'état de psychomotricien

4.2 Connaissances particulières requises

Connaissances sur l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

4.3 Capacités organisationnelles

- Savoir rechercher les documents et les informations nécessaires.
- Savoir s'organiser entre les différentes missions à assumer.
- Être disponible.

4.4 Capacités relationnelles exigées

- Attention, gentillesse, discrétion, douceur et patience.
- Savoir éviter les conflits.
- Être diplomate.



5/ Conditions de travail

5.1 Lieu de travail

EHPAD CCMPPA SALSES + Pôle d'activité de soins adaptés (PASA).

5.2 Secteur de travail

Sur le service PASA et sur l'EHPAD à la demande du directeur.

5.3 Horaires

Variables, continus ou congés

5.4 Planning

En accord avec l'organisation du travail en vigueur.

5.5. Primes

En vigueur en application de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951

5.6 Condition ergonomiques du poste

En accord avec les textes en vigueur pour le métier de psychomotricien.

6/ Evolution du poste

6.1 Ancienneté

Cf. convention collective 1951.

6.2 Formation

Diplômante ou non, en relation avec les besoins prioritaires de l'établissement.

7/Actualisation de la fiche de poste

L'établissement modifiera la fiche de poste à chaque nouveau besoin des résidents entraînant une modification de l'organisation du travail